

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCI CONCORDIA FRATREM."

Vol. I No 4

Montréal, Juin 1895

50 cts par an

Devoirs des membres de la Société

Il nous reste, pour faire suite à notre dernier article sur les devoirs des médecins de la Société, à examiner quelle conduite ils doivent observer dans leurs rapports vis-à-vis des membres malades. Bien entendu, il ne s'agit pas ici des prescriptions ordonnées, ni du mode de traitement à appliquer : ceci est du ressort exclusif du médecin et il n'y a pas de règles à lui tracer : il ne peut être question que des précautions à prendre pour que le membre de la Société n'abuse pas des avantages conférés par son admission. C'est donc autant à nos membres eux-mêmes qu'aux médecins que s'adressent les observations suivantes et il nous semble que l'on pourrait diviser ce sujet en deux parties :

Quel est le devoir de tout membre lorsqu'il tombe malade ?

Quelle obligation est imposée au médecin lorsqu'il soigne un des malades de la Société ?

Relativement à la première question, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler dans notre revue, en rappelant le mode d'admission des membres. Un chapitre spécial des statuts règle ce point : articles 11, 12 et suivants, chapitre III.

D'après ces articles, immédiatement après la présentation d'un postulant, le président du cercle nomme un comité de 3 membres pour procéder à une enquête sur l'admissibilité du candidat : cette enquête, comme il est fort sagement expliqué, détermine si les conditions imposées par les statuts sont remplies par le candidat, conditions de nationalité, de langue, de religion, d'honorabilité—et encore conditions requises au point de vue de la santé.

Ce n'est qu'après cette enquête, si elle est favorable au candidat, que l'assemblée régulière est appelée à voter sur son admissibilité. Il reste encore après ce vote à passer devant le médecin-examineur qui fournit un certificat, lequel est soumis au visa du médecin-en-chef, de telle sorte que c'est en réalité quatre examens successifs qui sont exigés du postulant.

Il ne faut pas se plaindre d'un tel luxe de

précautions, car elles n'ont pour but que l'intérêt de la Société, et sont de nature à lui donner toute sécurité contre des admissions trop faciles ou trop complaisantes.

C'est au comité d'investigation qu'incombe le devoir de s'entourer de tous les renseignements utiles et nécessaires et cette mission lui crée une responsabilité à laquelle il ne peut se soustraire. Il lui faut s'éclairer sur la question de la santé du postulant, de celle de sa famille, et pour cela il fait une enquête discrète sur les cas douteux ou délicats, afin d'éliminer les candidats, non susceptibles d'admission. Mais ce comité d'enquête est la première autorité qui connaîtra des faits concernant, entre autres points—l'état de santé du candidat. Nous n'avons pas besoin d'insister pour que cette enquête soit faite avec l'attention sérieuse qu'elle mérite. L'administration de la caisse des malades est, comme on le sait, sous la surveillance des Cercles : ils ont donc un intérêt spécial à ce que les membres admis soient dans les meilleures conditions sous le rapport de la santé.

Quand un membre admis réclame à raison de sa maladie une indemnité de chômage, il faut qu'il soit *vraiment* empêché de se livrer à un travail quelconque. Il ne suffit pas, en effet, d'une de ces légères indispositions qui arrêtent l'homme le plus solide, pour constituer une maladie donnant le droit de demander une indemnité : ce serait un abus. Un mal de tête, une douleur momentanée qui cède au premier remède, qui souvent n'est que le résultat d'un surmenage temporaire, d'un travail trop ardu, ne sont pas des causes sérieuses d'indemnité de chômage. C'est au membre lui-même à se raisonner dans une semblable circonstance et à ne pas céder à la trop facile tentation de se faire porter comme malade, afin de gagner —*par son repos*—une indemnité que sa conscience ne lui permet pas d'accepter.

Il ne doit pas oublier, en effet, que les fonds dont il bénéficie, sont la propriété de la Société, appartenant à tous les membres et qu'ils ne doivent être employés qu'avec une sage précaution et une prudente économie.

A cet égard, il n'est pas besoin de longs détails pour faire comprendre à nos membres ce qu'il y aurait d'indélicat à induire frauduleusement la Société dans des dépenses non justifiées. Les indemnités doivent être réservées pour les cas sérieux de maladie, pour ceux qui mettent le travailleur, qu'il soit un homme de profession, ou un ouvrier faisant usage de ses bras, dans l'impossibilité réelle de se livrer à toute occupation. N'exagérons pas, cependant, le sens de cette recommandation. Il ne faut pas attendre pour se faire soigner que la maladie ait pris une gravité qui en rende la guérison incertaine. Ce serait souvent, pour les intérêts de la Société, point de vue auquel nous nous plaçons, extrêmement funeste. On l'a dit avec raison : "*in medio stat virtus.*" La sagesse observe un juste milieu. C'est précisément là ce que nous recommandons, et nous insistons pour que nos membres se pénètrent bien de cette vérité. Avec l'esprit de justice et de dignité qui les anime, ils saisiront le sentiment qui nous dicte ces observations.

Mais il y a un point sur lequel nous tenons à appeler leur attention. C'est celui-ci.

Il s'est présenté, encore assez souvent, des cas particuliers dans lesquels, le membre malade, incomplètement guéri ou en convalescence, peut cependant vaquer à une partie de son travail et recevoir de ce fait une rémunération ou un bénéfice proportionné à ses services. L'indemnité lui est-elle due en cette occurrence ?

Nous ne pouvons admettre cette prétention. Si, en certaines circonstances — car ici la question de faits prime tout, et c'est là ce qui empêche d'émettre des règles absolues — un tempérament serait juste, on ne peut contester assurément que l'indemnité serait contraire à la vérité des choses, puisque ce rendrait meilleure la situation du membre, touchant des deux mains ou pour nous servir d'une expression vulgaire, mais expressive : "mangeant à deux rateliers."

Il y a là une réelle incapacité à percevoir l'indemnité, puisque le principe est qu'on ne peut réclamer cette indemnité qu'en cas de chômage. Or du moment qu'on touche une rétribution, un salaire quelconque, il n'y a plus chômage.

Plus délicate encore est la question de convalescence. Elle mérite un examen attentif.

Quelle doit être la limite du temps de la convalescence, après laquelle il ne peut être réclamée d'indemnité ? C'est ce que l'on n'a point

encore pu trancher d'une manière définitive, toujours par cette raison, que cette décision n'est pas susceptible de subir une règle absolue, dépendant trop souvent des faits et des circonstances. En principe, c'est au médecin à déterminer, selon la gravité des cas, la longueur de cette convalescence, en tenant compte, surtout, de la possibilité d'une rechûte qui engendrerait une maladie nouvelle, extrêmement sérieuse. On n'ignore pas, en effet, que la convalescence, surtout dans certaines affections, exige une surveillance de tous les instants et qu'une rechûte peut être mortelle. Au médecin seul, il appartient de se prononcer sur le chômage qui doit en résulter pour le malade, et dans l'intérêt bien compris des finances de la Société.

Nous revenons souvent, comme on le voit, sur ce point : l'intérêt de la Société, au risque de paraître inhumain en quelque sorte. Mais on doit bien saisir de quelle importance sont, pour l'Alliance Nationale, l'économie et la bonne gestion des finances, quand il s'agit de près de 2800 membres. La nécessité de compter avec les plus petites dépenses, celle, surtout, de ne pas créer un précédent, gros de conséquences au point de vue de la caisse, réclament une sévérité et un esprit de justice qu'il ne faut à aucun moment, et sous aucun prétexte oublier.

C'est pour arriver à la meilleure solution possible, dans ce sens, que nous allons examiner les obligations imposées au médecin dans ses rapports avec les malades. Ce sera le sujet d'un prochain article.

La jeunesse de Montalembert

Nous publions ici quelques extraits d'une conférence donnée au mois d'avril dernier par M. l'abbé Bourassa, chapelain de l'ALLIANCE NATIONALE, au Cercle Ville-Marie, sur la jeunesse de Montalembert, membre de l'Académie française, orateur remarquable, écrivain du plus haut mérite, catholique ardent, qui fut très mêlé aux discussions religieuses d'une partie de ce siècle.

Cette conférence est des plus intéressantes : elle emporte avec elle un grand enseignement et montre quelles pensées sérieuses occupaient les premières années de ce jeune homme qui, avec quelques amis d'élite, prenait l'engagement solennel de se dévouer par l'étude à la religion et à la France au mépris de tout intérêt personnel, et, s'il le fallait, jusqu'au martyre.

M. de Montalembert a tenu sa promesse, sans être obligé—grâce à Dieu—d'affronter le martyre.

Voici le début de la conférence de M. l'abbé Bourassa.

“Messieurs,

“Peu de mois avant sa mort, M. de Montalembert écrivait à des étudiants suisses qui lui avaient adressé un témoignage d'intérêt : “Même quand ils ne me demandent rien, je me sens toujours porté à crier aux jeunes gens : “Courage et confiance ! Travaillez énergiquement pour la bonne cause, pour la vérité la justice et la liberté, et soyez sûrs que vous ne vous en repentirez jamais. Il faut espérer et persévérer. Mais, quand même on serait sans espoir, il faudrait encore lutter sans peur, ne fût-ce que pour l'honneur de notre drapeau, ne fût-ce que pour revendiquer une place parmi les cœurs généreux, parmi les âmes vraiment libérales, parmi les solides chrétiens de notre siècle.” (Lettre à l'Association des étudiants suisses, séant à Brigg, en Valais, insérée dans le *Français* du 1er décembre 1869).

“On n'est nullement surpris de recueillir ces chaudes paroles sur les lèvres presque mourantes de l'illustre fondateur du parti catholique en France. Il n'en a jamais dit ni écrit que de semblables au cours de sa glorieuse carrière. Et tous ses actes publics en ont été la confirmation et la démonstration. On s'en étonne encore moins, quand on a eu le rare bonheur de lire l'expression intime des pensées et des sentiments qui embrasaient et soutenaient, à dix-huit et à vingt ans, cette âme, l'une des plus hautes, des plus pures et des plus généreuses qui soient sorties des mains de Dieu et de l'eau du baptême. A quarante ans de distance, il ne parle pas autrement. Il aime les mêmes choses, il sert les mêmes causes. Seulement, il demande en vain à des forces épuisées le secret du même dévouement et de la même activité.

“C'est l'âme de Montalembert à vingt ans, Messieurs, son âme de jeune homme chrétien et chevaleresque que je voudrais vous ouvrir ce soir, à l'aide de confidences et de révélations dont la lecture tiendra, durant cette heure d'entretien, beaucoup plus de place que leur analyse et leur commentaire. C'est lui qui parlera, qui se lira devant vous. Mon rôle se bornera à peu près à faire parvenir ses paroles à vos oreilles. Je ne vous demande que de leur ouvrir vos cœurs. A votre âge, il est bon de contempler de beaux et purs modèles. L'admiration et

l'amour qu'ils inspirent, attirent en haut et, si l'on ne trouve pas toujours, dans son courage ou dans la vivacité de sa foi, la force de les reproduire dans sa vie, on leur accorde du moins un hommage qui est la revanche de la conscience méconnue et la source des réactions salutaires.

Charles-Forbes-Réné de Montalembert naquit à Londres le 15 avril 1810, de parents français.

“Dans ses veines coulait, mêlé, le sang catholique et royaliste de deux vieilles familles aristocratiques de France et d'Irlande qui avaient également souffert pour leur foi religieuse et pour leurs convictions politiques. Il devait puiser, à cette source, cette profonde aversion de l'oppression des consciences et des libertés publiques qui a caractérisé toute sa carrière et inspiré ses travaux et ses nombreux combats de plume et de parole. Ajoutez une forte éducation chrétienne et une passion intense pour l'étude et vous aurez le secret de sa formation et l'explication de sa vie.

“La piété de Charles de Montalembert marcha toujours de pair avec son amour de la science. A douze ans, le jour de sa première communion, il écrivait dans son journal : “Pour la première fois, j'ai compris qu'il pouvait être doux de mourir.”.....

“La Religion et la France : ce furent là les deux passions, les deux cultes de son âme. Rendre la France à la religion, à l'Eglise ; rendre à l'Eglise son antique suprématie, sa bienfaisante influence sur celle qui était sa fille aînée : ce fut l'œuvre de sa vie. S'il n'a pas toujours compris, au cours de sa carrière, les conditions exactes où cette œuvre devait se réaliser définitivement pour rencontrer l'idéal même de l'Eglise, ce ne fut certes pas manque de sincérité, d'attachement et de déférence à l'Eglise elle-même. Il voyait trop nettement les impossibilités de la réalisation actuelle de l'idéal chrétien de la société, de même les abus et les inconvénients qui ont déparé sa réalisation passée et en ont compromis la permanence, pour ne pas consacrer tous ses efforts à obtenir pour l'Eglise la plus grande somme de liberté possible sous le régime du droit commun, en face de l'hostilité ou de l'indifférence du grand nombre de ses concitoyens. Son erreur, que devait contribuer à entretenir les exagérations et les vivacités de polémique d'une école plus strictement orthodoxe, fut l'erreur d'un honnête homme et d'un chrétien très ardemment dévoué aux intérêts

présents de la société chrétienne. Il n'en faut pas plus pour la lui faire pardonner et pour s'étonner des paroles de blâme excessif qui ont retenti autour de sa tombe et que la postérité équitable ne sanctionnera point."

Le conférencier fait connaître avec quelques détails comment Montalembert, au sortir de Ste-Barbe avait arrangé sa journée. C'était celle d'un travailleur acharné, qui ne connaissait pas le repos et veillait chaque soir, malgré la défense de sa mère, inquiète d'un tel surmenage. Il n'y avait place dans cette vie studieuse pour aucun plaisir mondain.

Il recherchait la société des hommes distingués qui commençaient à se faire un nom dans cette période de la Restauration. Il voit Lamartine, Victor Hugo, Cousin, Ste-Beuve, applaudit à leurs succès, apportant autant d'ardeur à étudier la philosophie qu'à admirer les vers de Lamartine et surtout ceux de Victor Hugo, qui le ravissent. C'était au premier temps de ce grand talent.

Mais son père, qui occupait en Suède, le poste d'ambassadeur, le rappela près de lui ; il dut quitter Paris, ses chères études et ses relations plus chères encore. "Je voudrais, écrit-il, que la Scandinavie et la Sarmatie fussent encore au pouvoir des Huns et des Goths inhospitaliers. On ne pourrait pas alors y *perdre* sa jeunesse."

"Non, elle ne fut pas perdue, dit M. l'abbé Bourassa, car il avait pour cela les yeux, les oreilles, l'esprit trop ouverts, le cœur trop chaud, l'âme trop ardente".....

En Suède, il trouve le moyen de se remettre au travail et de s'isoler pour compléter ses études. Il obtient de son père de ne pas être officiellement présenté à la Cour et il continue d'abord ses travaux philosophiques, puis se prend d'amour pour la langue suédoise, approfondit avec soin les institutions parlementaires dont il trace un tableau très-réussi. Mais c'est surtout à la philosophie qu'il s'adonne avec cette ardeur dont il nous a déjà fourni la preuve. Il n'oublie pas ses amis absents et ses lettres nombreuses entretiennent les relations si touchantes qu'il avait formées avec Cornudet et Lemarcis.

M. l'abbé Bourassa fait un tableau charmant de cette amitié appuyée sur la Religion et que la mort seule put interrompre. Lemarcis disparut le premier et il en ressentit un chagrin extrême

Une autre épreuve devait l'atteindre plus cruellement encore et abrèger son séjour en Suède. La santé chancelante de sa sœur le

força d'accompagner sa mère et la chère malade en France.

"Mais, dit le conférencier, c'est ici le lieu d'ouvrir un chapitre pour montrer chez le jeune de Montalembert cette sensibilité exquise et cette profondeur d'attachement que vous n'avez pu qu'entrevoir par quelques citations de son journal et de sa correspondance. Chez lui, le cœur était à la hauteur de l'esprit et traduisait en vibrations puissantes la lumière qui venait de sa pensée.

"Son amitié pour Cornudet rappelle les plus touchantes que les poètes aient immortalisées dans leurs œuvres.

"Elle dura toute sa vie, dans sa fraîcheur et sa vivacité, fortifiée par les épreuves respectives de leur existence. Ils n'avaient pas de secret l'un pour l'autre et tendaient constamment à la réalisation du même idéal de vie intelligente, laborieuse, chrétienne, utile aux grandes causes auxquelles ils avaient voué leur avenir. Ils s'encourageaient au bien ; ils se soutenaient dans les défaillances de leur ardeur ; ils se signalaient leurs défauts, se reprochaient leurs illusions et leurs erreurs. L'un était plus mûr, plus réfléchi, plus défiant de ses forces ; l'autre, plus ardent, plus impatient, plus enclin aux enthousiasmes décevants, aux abattements qui en sont le réveil et la rançon. En un mot, ils se complétaient l'un l'autre, et Montalembert pouvait dire de leur mutuelle affection : "J'ai connu toutes les douceurs de la plus pure amitié." Il écrit, un jour, de Stockholm à son ami : " Désormais je t'appellerai simplement *mon ami*, parce que tu es le premier et le meilleur de mes amis, en un mot, mon ami par excellence." Et une autre fois : "Je ne puis trop remercier Dieu de l'amitié qui nous unit. Je trouve en elle le plus grand préservatif contre tout ce qui est mal. De toutes les considérations qui me retiennent, lorsque je pense avec trop de complaisance à des plaisirs illégitimes, une des plus puissantes sans contredit est celle qui me montre la perte de ton estime et, malgré toi, de ta confiance. Cher ami, cette influence salutaire est un nouveau lien qui m'attache à toi : puisse-t-elle être réciproque, si jamais tu en sentais la nécessité." (19 déc. 1828.)

"Or, à côté de ce sentiment si profond et si pur, son affection pour sa jeune sœur avait pris une force égale, accentuée de l'empire du sang et de l'attrait d'une nature frêle, gracieuse et charmante. L'ayant quittée enfant, "il la retrouvait d'une beauté parfaite, d'un cœur excellent, d'un esprit vif et

pénétrant." Une douce intimité s'établit rapidement entre eux. "Elle m'a promis toute confiance, disait-il, j'espère qu'elle tiendra cette douce promesse." Aux signes de sa maladie naissante et croissante, son cœur se trouble et s'alarme: "D'affreux pressentiments remplissent mon âme, écrit-il le 17 juin 1829, depuis quatre ou cinq jours, je suis poursuivi de l'idée que cette jeune et charmante enfant est aussi une de ces émanations célestes destinées seulement à apparaître sur la terre, sans avoir le temps d'y connaître le bonheur par elles-mêmes, ni de rendre heureux ceux qui les entourent. J'espère et je prie Dieu de nous épargner ce cruel châtement; mais j'avoue que rien ne me rassure."

"Hélas! ses pressentiments n'étaient que trop fondés! Après deux mois du voyage le plus douloureux, dont chaque étape révèle les angoisses en affaiblissant l'espoir, sa pauvre petite sœur expire à Besançon, entre les bras de sa mère, le lendemain même de leur arrivée, et Charles écrit à Cornudet: "Mon ami, mon meilleur, mon bien-aimé ami, prends entre tes mains le cœur de ton ami et console-le, tout est fini. Aujourd'hui, à midi, mon Elise, ma sœur unique est montée au ciel après une agonie de douze heures; ses derniers instants ont été doux et paisibles; elle s'est endormie dans le Seigneur, sans angoisses, sans efforts. Elle est morte, elle est là, gisant sur un lit de douleur. Mon Dieu! vous m'êtes témoin que j'achèterais par le sacrifice de ma jeunesse encore une année de sa vie."

"Le 5 octobre 1826, dira-t-il plus tard,— jour de ses funérailles,—c'est le jour où j'ai le plus souffert de ma vie."

".....Une lettre à Lemarcis explique bien ces mouvements tumultueux et contraires de sa jeune âme: "Vous savez qu'en tout je ne sais pas ce que c'est que la modération, qu'en tout je m'abandonne avec excès à l'impression du moment. Je ne guérirai de ce défaut qu'en mourant... Je suis véritablement un grand pêcheur... Je sens tout ce qu'il y a d'injuste et d'ingrat dans cette révolte perpétuelle contre la volonté de Dieu, dans cet oubli persévérant de ses bontés et de sa miséricorde. Si vous saviez quelles bonnes résolutions j'ai prises hier en communiant, comme je me suis bien promis d'accepter avec résignation toutes les croix qui pèsent sur ma jeunesse, de les regarder comme autant de bienfaits de Dieu, destinés à mûrir plus tôt pour une autre vie!"

"Non, elles le mûrissaient pour cette vie

d'ici-bas, pour y remplir le glorieux rôle militant qu'il y a si persévéramment soutenu, malgré des écarts parfois prolongés contre le devoir absolu d'un catholique qui doit savoir soumettre, à certaines heures, son propre jugement à l'autorité souveraine de l'Eglise, avec sa raison propre et son sentiment personnel, mais avec une ardeur de dévouement, de vaillance et d'inaltérable attachement à l'Eglise et à la liberté, qui ont fait de lui la plus haute et la plus pure figure de chevalier chrétien qu'il ait été donné à notre siècle égaré et sceptique de contempler et d'admirer.

"Il est aisé, comme vous le voyez, d'expliquer sa vie par sa jeunesse qui, de fait, s'est prolongée à travers son âge mûr par la constance de son ardeur et la fidélité de ses affections. Je n'ai plus rien à dire pour vous révéler cette grande âme et ce beau caractère. Mais je ne puis clore cette étude sans vous rappeler son voyage d'Irlande qui ferme cette première période de sa vie, si attachante et si pleine de vivifiantes leçons. A son retour, il entre, pour n'en plus sortir, dans la vie publique. La chevaleresque aventure de l'*Avenir*, le retentissant procès de l'école libre qui le mit en évidence devant la France et devant l'Europe, ses luttes pour la liberté de l'enseignement, sa séparation à jamais regrettable du groupe de l'*Univers*, qui devait affaiblir pour si longtemps les forces catholiques, ses écrits toujours inspirés de l'idée chrétienne et libérale, son attitude attristante, mais loyale et consciencieuse, au moment du Concile et à l'approche de la définition de l'Infaillibilité pontificale, toutes ces choses sont du domaine de l'histoire. Elles forment une des pages les plus émouvantes et les plus instructives de celle de l'Eglise au XIXe siècle, et l'historien qui rapproche les intentions des hommes de leurs actions, pour juger équitablement ces dernières, ne ménagera point l'estime et l'admiration à cette grande mémoire, là même où il aura à faire des réserves et des reproches. Cette œuvre de compensation et de justice est déjà commencée, et je ne doute pas que la vie du grand chrétien dont le P. Lecanuet nous donne les prémices dans les derniers numéros du *Correspondant*, ne contribue largement, si les pages qui vont paraître, répondent à celles que j'ai eu le bonheur de lire, à assoier notre jugement définitif sur cette noble et haute personnalité, l'une des plus admirables de notre temps....

"En quittant l'Irlande, le noble jeune homme que je viens d'évoquer devant vous

s'écriait : " Longtemps, mon cœur sera rempli de ces doux souvenirs, comme le vase dans lequel on a distillé des roses ; on peut détruire la coupe, mais le parfum des roses s'attache encore à ses débris. "

" Un discours, qu'il soit d'or ou d'argile, est un vase brisé dont la mémoire n'emporte que des fragments. Mais, s'il est vrai que le parfum des roses s'attache à l'argile des débris, en prenant congé de moi, j'ose espérer que vous emporterez, dans vos cœurs, le parfum d'une noble et grande âme qui a vibré pendant quelques instants pour vous, à travers mes paroles. "

" Puisse-t-elle, après avoir captivé votre amour et votre admiration, imprimer sa ressemblance à votre vie, fortifier, élever, sanctifier votre jeunesse, pour féconder et illustrer votre âge mûr ! "

La Famille Américaine

D'APRÈS M. BOURGET

Dans son remarquable ouvrage sur les Etats-Unis que vient de publier M. Paul Bourget, sous ce titre " Outre mer " note sur l'Amérique, voici l'opinion qu'il émet sur la famille Américaine.

" Si le mariage américain est une association, il semble bien que la famille Américaine soit surtout un compagnonnage, une sorte de campement social, dont le lien, quand il est étroit, l'est surtout par l'effet de sympathies individuelles, comme entre personnes qui ne seraient pas du même sang. Je suis sûr, non point d'après des anecdotes, mais par expérience, que l'amitié de frère à frère ou de sœur à sœur est toute élective. Il en est de même des relations de père à fils et de mère à fille. Un de mes jeunes compatriotes, très amoureux d'une jeune fille de New-York, me disait, dans un de ces moments où la froideur d'une femme qu'on aime vous exaspère jusqu'à la plus cruelle lucidité : " Elle a si peu de cœur qu'elle est allée au théâtre cinq semaines après la mort de sa mère, et personne ne s'en est indigné..... " J'ai su que le fait était exact. Mais que prouvait-il ? Que prouve aussi cette inégalité des partages que la liberté de tester introduit dans la distribution des legs ? Rien d'autre, sinon que notre sensibilité n'est pas la même que celle des gens de ce pays. Ils ont beaucoup moins de don d'eux-

mêmes, beaucoup plus de réaction individuelle et surtout une volonté plus forte. Cette volonté s'exerce sur leur cœur comme elle s'exerce sur leur cerveau. Cela nous paraît moins tendre. Sommes-nous bons juges ?

" C'est cette dissociation constante de la vie de famille qu'il faut se rappeler sans cesse pour comprendre un peu l'espèce de célibat d'âme, si l'on peut dire, que la jeune femme continue de garder en Amérique à travers le mariage. Pas plus dans cette seconde période de sa vie que dans la première, l'amour ne joue chez elle ce rôle prépondérant qui nous semble inséparable, à nous autres, de la destinée féminine. Quand une parisienne de quarante ans jette un regard en arrière, c'est l'histoire de ses émotions que son souvenir lui raconte. Pour une américaine du même âge, c'est le plus souvent l'histoire de ses actions, de ce qu'elle appelle ses expériences. Elle a eu, entre ses dix-huit et ses vingt-cinq ans, une conception de sa propre personne qui ne lui était imposée, ni par des traditions, elle n'en a pas, ni par les enseignements de ses parents, ils ne lui en ont point donné, ni même par sa nature, car le propre de ces intelligences si facilement adaptables, c'est que l'instinct premier y est informé et indéterminé. Elles sont comme un *blank* que la volonté se charge de remplir. Ce que cette volonté y a inscrit y est tracé en lettres qui ne s'effacent pas. De l'action—encore de l'action, toujours de l'action—telle est la devise, inconsciente et constante, de cette femme. "

L'ENVIE

Du sein des ombres éternelles,
S'élevant aux trônes des dieux,
L'Envie offusque de ses ailes
Tout éclat qui frappe ses yeux.
Quel ministre, quel capitaine,
Quel monarque vaincra sa haine
Et les injustices du sort ?
Le temps à peine les consume,
Et, quoi que fasse le grand homme,
Il n'est grand homme qu'à sa mort.

Le Nil a vu, sur ses rivages,
Les noirs habitants des déserts
Insulter, par leurs cris sauvages,
L'astre éclatant de l'univers,
Cris impuissants, fureurs bizarres,
Tandis que ces monstres barbares
Poussaient d'insolentes clameurs,
Le dieu, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

LEFRANC DE POMPIGNAN.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉ PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

P. P. Boîte 2172

MONTREAL, JUIN 1895

AVIS

1o Les secrétaires doivent nous transmettre la liste d'adresse des membres de leurs cercles, en y inscrivant les noms par ordre alphabétique, s'ils ne l'ont pas déjà fait. De même pour les additions et corrections à y faire; indiquant dans ce dernier cas, l'adresse précédente et la nouvelle adresse.

2o Les cercles qui ont élus de nouveaux trésoriers ou sec.-financiers doivent nous faire parvenir *immédiatement* les actes de cautionnement de ces officiers. (Art. 142, 145, 163 et 164, et Formule No 14).

3o. Les contributions doivent être payées *avant le 1er jour* du mois pour lequel elles sont dues;—un membre est suspendu, s'il a négligé de s'acquitter pendant deux mois.—Il peut être réintégré sans aucun frais dans les 30 premiers jours de sa suspension en s'acquittant et produisant une demande selon la formule No 9. Ce délai écoulé, il lui faut subir l'examen médical. (Art. 355, 356, etc.)

4o Les chèques transmis au Sec.-Gén. doivent être faits payables à "l'ordre de la Banque Jacques-Cartier, pour dépôt au crédit de l'Alliance Nationale." (Art. 218.)

5o Les sec.-financiers ne peuvent pas nous transmettre d'acomptes sur le montant des contributions dues par un membre. La remise doit comprendre l'arriéré de contribution et celle du mois courant. (Art. 196).

NOTES EDITORIALES

Voici venir juillet, le dernier mois du concours. C'est le bon temps pour présenter vos amis.

Présentez deux nouveaux membres pendant le concours et gagnez votre insigne de sociétaire.

Il ne faut pas oublier que les cercles qui auront augmenté, au 31 juillet, leur effectif de membres en règle de vingt-cinq membres recevront du Bureau Exécutif un assortiment d'insignes d'officiers.

Quels seront les trois membres de la société qui présenteront le plus grand nombre de candidats admis membres pendant le

concours? Remporteront-ils les prix offerts sans contestation sérieuse? Il est encore temps de se mettre à l'œuvre. L'expérience nous enseigne que c'est dans le dernier mois d'un concours que se fait la meilleure partie du travail.

A qui devra-t-on décerner le drapeau?

Nous avons assisté à une belle lutte d'émulation entre les cercles St-André No 16, et le cercle Beauharnois No 2, dans le dernier mois du premier concours de recrutement organisé par l'Alliance Nationale. Chose remarquable, ces deux cercles sont arrivés les premiers sur la liste, en avant des cercles de cités.

Le surplus disponible dans la Caisse de Dotation continue à s'accroître dans des proportions fort satisfaisantes. Ainsi le capital accumulé dans cette caisse était comme suit aux dates ci-après:

1 ^{er} janvier '94	. . .	\$ 3,403.30
1 ^{er} juin '94	. . .	8,245.78
1 ^{er} janvier '95	. . .	18,057.65
1 ^{er} juin '95	. . .	25,311.80

Trois nouveaux Cercles fondés durant le mois de juin : les Cercles Pierreville, No 80, de Lanaudière, No 81, et St-Casimir, No 82. Nous souhaitons à leurs fondateurs la plus cordiale bienvenue au milieu de nous.

Nos confrères aimerons sans doute à recevoir quelques explications sur la lutte que nous avons eu à soutenir de la part des assurances, de M. McCarthy, etc., devant le Comité des Banques du Parlement. Nous en causerons dans notre prochain numéro.

Pour pouvoir bénéficier des avantages du concours, il ne suffit pas qu'un candidat ait été présenté au Cercle et accepté de celui-ci, il faut qu'il soit définitivement admis membre participant avant le premier août. Pressez donc vos amis à se faire examiner et à se présenter au Cercle sans retard. Au besoin les Cercles pourront tenir des assemblées extraordinaires dans le but de faciliter l'admission des nouveaux membres avant l'expiration du concours.

Nous regrettons d'avoir à informer nos

amis d'Ontario et des autres provinces que le Parlement Fédéral nous a refusé, à cette session, la chartre que nous lui avons demandé et qui nous aurait permis d'étendre le cercle de nos opérations au dehors de la province de Québec. Nous ne nous avouons pas vaincus sur ce point. Au contraire, nous réalisons mieux que jamais qu'il faut que l'Alliance Nationale pénètre dans tous les centres français du Dominion. Aussi, en dépit de nos ennemis et des ennemis intéressés de la mutualité, nous pouvons assurer à nos compatriotes des autres provinces qu'avant longtemps l'Alliance Nationale arborera triomphalement son drapeau en dehors de la province de Québec, voir même dans Ontario.

Congrès des Sociétés de Secours Mutuels

Nous croyons devoir supprimer, cette fois, la publication des notes relatives aux Cercles de l'Alliance Nationale et autre matière pour faire place au compte rendu sommaire ci-après des délibérations du congrès des sociétés de secours mutuels catholiques et canadiennes-françaises, tenu à Valleyfield, les 29 et 30 juin derniers. Ce congrès est appelé à rendre de grands services aux mutualités de la province, et nos confrères nous sauront gré de modifier cette partie de notre journal pour leur donner connaissance des travaux de cette convention.

Samedi soir, le 29 juin, à huit heures, la convention a été ouverte officiellement par Sa Grandeur Mgr Emard, dans une allocution éloquente et pratique.

Le clergé était représenté par M. le grand-vicaire Sautoire, M. l'abbé Castonguay, curé de Ste-Cécile, MM. les abbés Jos. Allard, secrétaire de Monseigneur, Théophile Papin, curé en retraite, et M. l'abbé G. M. Lepaillier, curé de Maisonneuve.

M. O. Cossette, président de la Société St-Jean-Baptiste de Valleyfield, à été nommé président, et M. L. J. D. Papineau, délégué de l'Alliance Nationale a agi comme secrétaire de la convention.

Voici la liste des quatre-vingt-trois délégués accrédités par les vingt-cinq sociétés représentées :

Artisans Canadiens-Français : MM. Jos. Soumis, Ferdinand Marcotte, Napoléon Théoret, Napoléon Lachance, W. Hémond, David Robert, T. Latour, J. A. Ostigny, J. Monette, fils, P. Doré, O. Dufresne, O. Brunet, l'abbé J. A. Allard, J. Tessier, W. Barrette, J. Sicotte, A. Pepin, Alfred Delisle, fils, A. H. Spedding, D. Rousseau, H. O. Boyer, G. Payment, W. Beaudry, A. St-Onge, W. Plante, Jos. Goyette, L. P. Normand, C. Desforges, R. S. Joron, J. Pharrand, Dr O. Ostigny, T. Bourque—32.

Association de Secours de l'A C B M : MM. Chs. Dupont-Hébert et A. H. Spedding—2.

Union St-Joseph de Montréal : MM. Pascal Leclerc, Jos. Contant, Jos. Lambert, Napoléon Lachance—4.

Union St-Pierre de Montréal : MM. L. E. Morin, jr., J. S. Trempe, L. S. Gendron, L. A. Lavallée—4.

Union St-Vincent de Montréal : MM. V. A. Pilon et Ephrem Saint-Maurice—2.

Alliance Nationale : MM. l'abbé G. M. Lepaillier, L. J. D. Papineau, Thos. Préfontaine, J. M. A. Denault, Dr M. Lefebvre, T. Paquette—6.

Société de Protection des Malades : MM. L. G. Robillard et J. M. A. Deault—2.

Union des Commis Marchands : M. O. A. Barrette—1.

Union St-Joseph de St-Henri : M. P. Vincent—1.

Union St-Joseph de Lachine : MM. A. E. Sarra-Bournet, Jos. Beaudoin—2.

Union St-Joseph de St-Hyacinthe : MM. H. Langevin, J. H. Morin, J. A. Cadotte—3.

Société St-Jean-Baptiste de Salaberry de Valleyfield : MM. A. D. Danis, Dr Lussier, Z. Boyer, Ls. Marchand, O. Cosset—5.

Union St-Joseph de Salaberry de Valleyfield : M. E. Léger, Ant. Roy—2.

Société St-Jean-Baptiste de St-Rémi : M. L. M. Cornellier—1.

Union St-Joseph de Hull : M. A. Berthiaume—1.

Union St-Thomas de Hull : M. E. Boucher—1.

Société St-Jean-Baptiste d'Aylmer : M. Ant. Moussette—1.

Société St-Jean-Baptiste de St-Hyacinthe : MM. Chs. Lapiette et Ad. Chenette—2.

Union St-Joseph de Drummondville : M. D. Benoit—1.

Société St-Jean-Baptiste de Granby : MM. F. Gatién et P. A. Lécuyer—2.

Union St-Joseph des Artisans de Sherbrooke : M. F. H. Hébert—1.

Union St-Joseph de Trois-Rivières : MM. Chs. Dupont-Hébert, A. Trépanier—2.

Union St-Joseph de l'Ancienne Lorette : MM. Ant. Dion et H. O. Roy—2.

Union St-Joseph de St-Sauveur : M. Delphis Marsan—1.

Union St-Joseph de Beauport : MM. I. Tessier et C. Giroux—2.

Le comité spécial nommé à la dernière convention, et composé du président de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe, M. H. Langevin, et de MM. J. A. Cadotte et O. B. Belland, de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe, soumet un rapport important sur les travaux de la dernière convention et sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente convention.

Ce rapport est adopté, sur proposition de M. J. Contant, secondé par M. P. Vincent.

Sur proposition de M. P. Vincent, secondé par M. J. S. Trempe, la convention vote, à l'unanimité des voix, des remerciements aux délégués de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe pour les services signalés qu'ils ont rendus à la convention.

M. D. Marsan, de l'Union St-Joseph de St-Sauveur, propose, secondé par M. S. Tessier, de l'Union St-Joseph de Beauport, que les sociétés de secours mutuels ici représentées considèrent qu'il est de l'intérêt de la mutualité en cette province de constituer sur des bases solides et de nature à en assurer la permanence, un congrès des sociétés de secours mutuels catholiques

de cette province, devant se réunir périodiquement pour traiter des intérêts généraux de la mutualité.

Cette proposition étant soumise aux voix est adoptée par un vote de cinquante-deux (52) contre douze (12).

Sur proposition de M. D. Marsan secondé par M. L. J. D. Papineau, il est ensuite nommé un comité composé du Révérend M. LePailleur, J. M. A. De-nault, D. Marsan, le Dr Lussier, et Jos. Contant, avec mission de préparer un projet de règlements organiques aux fins de pourvoir à l'organisation et à la bonne gouverne de ces congrès futurs.

Ce comité s'étant retiré pour délibérer sur ce projet de règlement, la convention continue la séance.

Le dimanche soir le comité chargé de préparer le projet de règlement ci-haut mentionné, fit son rapport soumettant le projet de règlement qui suit :

NOM

Art. I — Cette convention s'appelle "Congrès des sociétés catholiques et canadienne-françaises de bienfaisance et de secours mutuels de la province de Québec."

BUT

Art. II — Ce congrès a pour but de promouvoir et sauvegarder les intérêts de la mutualité dans la province de Québec.

REPRÉSENTATION

Art. III — Cl. 1. Auront droit d'être représentées à ce congrès toutes les sociétés catholiques et canadienne-françaises de bienfaisance et de secours mutuels constituées en corporations dans la province de Québec.

Cl. 2. Chaque société aura droit de députer un délégué par cinq cents membres ou fraction de cinq cents membres.

Cl. 3. Chaque délégué fournira au secrétaire du congrès une lettre de créance signée du président et du secrétaire de la société qu'il représentera.

SESSIONS

Art. IV — Les sessions du Congrès seront annuelles ou bi-annuelles ; la date et le lieu en seront fixés par la majorité absolue des membres présents à la dernière séance de la session précédente.

COMMISSION DE LA RÉGIE

Art. V — Cl. 1. Les officiers de ce congrès seront un président, un vice-président, un secrétaire-trésorier et un commissaire-ordonnateur, élus à la deuxième séance de chaque session, et ils entreront en charge à l'ajournement du congrès.

Cl. 2. Deux mois avant chaque session, le secrétaire-trésorier transmettra à toutes les sociétés copie des diverses propositions qui devront être soumises au Congrès.

RÉGIE

Act. VI — Cl. 1. Avant l'ouverture de la session, le président nommera une commission de trois membres, pour recevoir les lettres de créance.

Cl. 2. Le Congrès pourra, en tout temps, constituer les commissions qu'il jugera nécessaires pour l'expédition des affaires.

Cl. 3. L'ordre du jour sera comme suit :

10. Prière.

20. Rapport de la commission des lettres de créance.

30. Lecture du procès-verbal de la dernière session.

40. Constitution des commissions.

50. Rapport des officiers et discussion des propositions soumises au congrès par les sociétés.

60. Rapports des commissions spéciales.

70. Affaires nouvelles.

80. Choix du lieu et de la date de la prochaine session.

DÉPENSES

Art. VII — Les dépenses de la commission de la régie seront à la charge des sociétés représentées au congrès, et elle seront réparties au *pro rata* du nombre des membres de chacune des dites sociétés.

Puis l'adoption de ce rapport fut proposée par M. Nap. Lachance, délégué de l'Union St-Joseph de Montréal et de la Société des Artisans Canadiens-Français, secondé par M. H. O. Roy, délégué de l'Union St-Joseph de l'Ancienne Lorette.

En amendement,

M. O. A. Barrette, délégué de l'Union des Commerçants, secondé par M. P. Leclerc, de l'Union St-Joseph de Montréal, propose que le rapport ne soit pas maintenant adopté, mais que la deuxième clause de l'article troisième du projet de règlement soit amendée en retranchant les mots "cinq cents membres et fraction de cinq cents membres," et en les remplaçant par ceux-ci : "deux délégués chacune."

L'amendement est renvoyé par un vote de dix-huit voix (18) contre quarante-huit (48).

La motion principale étant mis aux voix est adoptée sur un vote de trente-quatre (34) contre trente (30).

•••

En conformité à ces règlements l'élection de la commission de la régie eut lieu sur le champ, et donna le résultat suivant :

Président. — M. Chs. Dupont-Hébert, délégué de l'Union St-Joseph de Trois-Rivières ;

Vice-président. — M. J. Lambert, délégué de l'Union St-Joseph de Montréal ;

Secrétaire-trésorier. — M. Nap. Théoret, de la Société des Artisans Canadiens-Français ;

Commissaire ordonnateur. — M. D. Marsan, de l'Union St-Joseph de St-Sauveur.

Le congrès désigne ensuite la ville de Trois-Rivières comme siège du prochain congrès, et la date en fut fixée au 30 juin et 1er juillet 1896.

•••

Maintenant, voici la teneur des principales résolutions prises et mesures adoptées par le congrès de Salaberry, en dehors de la discussion et l'adoption de ces règlements.

"Proposé par Jos. Contant, de l'Union Saint-Joseph de Montréal, secondé par Pierre Vincent de l'Union Saint-Joseph de Saint-Henri : Que le rapport de la commission nommée par la Convention de Saint-Hyacinthe, en décembre 1894, et soumis au présent congrès soit adopté. Adhésion unanime.

"Proposé par M. Olivier Dufresne, des Artisans Canadiens-Français, secondé par M. E. St-Maurice, de l'Union Saint-Vincent de Montréal : Que ce Congrès est d'opinion qu'il n'est pas opportun, pour le moment, de solliciter du gouvernement la nomination d'un inspecteur officiel des sociétés de secours mutuels faisant affaires en cette province. Motion adoptée à l'unanimité.

"Proposé par M. L. G. Robillard, de la Société de Protection des Malades, secondé par M. L. A. Lavallée, de l'Union St-Pierre de Montréal : Que ce congrès prie le gouvernement de faire adopter une

législation à l'effet d'exiger des sociétés étrangères, qui ne sont pas déjà établies dans la province de Québec et qui voudront y opérer à l'avenir, les garanties nécessaires à la protection du public. Motion adoptée.

Proposé par M. F. H. Hébert, de l'Union Saint-Joseph des Artisans de Sherbrooke, secondé par M. E. St-Maurice, de l'Union St-Vincent de Montréal: Que ce Congrès croit devoir suggérer aux sociétés de secours mutuels, comme l'un des meilleurs moyens à prendre pour régler les difficultés qui peuvent surgir à propos de secours en cas de maladie, le système adopté par la Société St-Jean-Baptiste de Salaberry de Valleyfield. Ce système consiste à constituer, par voie de tirage au sort, un jury choisi parmi les membres de la société, et ayant mission d'adjuger, d'une manière définitive et finale, sur le mérite de la réclamation à lui soumise. Motion adoptée sur division, 24 contre 18.

Les autres questions qui restaient à l'ordre du jour furent renvoyées au prochain congrès pour étude plus approfondie.

L'assemblée, avant de se séparer, offrit à Sa Grandeur Mgr Emard, et aux autres membres du clergé qui ont témoigné, par leur présence aux réunions du congrès, de l'intérêt qu'ils portaient au succès de la convention, ses plus chaleureuses gratitude de cette encourageante attention.

Le congrès adopte ensuite des résolutions de remerciements à la Société St-Jean-Baptiste de Valleyfield et aux officiers sortant de charge et tout particulièrement à l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe à qui revient le mérite d'avoir pris l'initiative de la convocation de ces congrès.

A travers les Cercles

CERCLE ST-STANISLAS, No 22

Nos confrères du Cercle St-Stanislas nous ont donné, le vingt de ce mois, un exemple qui mérite d'être suivi, en organisant une des plus belles démonstrations dont la paroisse de St-Stanislas de Kostka ait été témoin.

Les organisateurs de cette fête ont droit de se réjouir du résultat de leurs efforts.

Dès le matin, le village était envahi par les invités venus des paroisses et des cercles voisins, ayant à leur tête la fanfare de Valleyfield, un des meilleurs corps de musique de la province.

A dix heures tout le monde se pressait à l'église pour assister à la messe solennelle, chantée par le révérend M. Desrosiers, curé de la paroisse.

La cérémonie a été des plus imposantes. M. l'abbé Barsalou, de la cité de St-Henri, fit un sermon éloquent et fortement pensé. Les quêteurs furent M. Toussaint Préfontaine, vice-président du Cercle Salaberry, et Madame Préfontaine, et M. V. Rochon et Madame Rochon.

A la sortie de l'église, la procession se reforma, drapeau et musique en tête, et se dirigea dans un bocage avoisinant, où un dîner magnifique — préparé et servi, avec beaucoup de grâce, par les dames organisatrices — attendait les nombreux convives. M. Cardinal, président du cercle, occupait la table d'honneur, ayant à sa droite les révérends MM. Desrosiers et Barsalou et à sa gauche MM. A. C. Décary, membre du Bureau Exécutif, et E. H. Bisson, M. P. P., et autres officiers.

Le dîner terminé, on entremêla alternativement, durant le cours de l'après-midi, les discours et les amusements.

Les orateurs qui ont pris la parole, sont : M. le curé Desrosiers, M. Bisson, M. P. P., et M. A. C. Décary, au nom du Bureau Exécutif.

Ces discours ont été hautement appréciés, et nous sommes certains que les cinq cent personnes qui étaient réunies en cette occasion ont été heureuses d'entendre la parole éloquente de ces messieurs, comme elles ont manifesté leur joie de prendre part aux amusements organisés pour ce pique-nique.

En somme le cercle St-Stanislas a raison d'être fier du succès qui a couronné cette démonstration, à tous les points de vue. Et s'il nous fallait donner quelque preuve de ce succès, il nous suffirait de mentionner qu'à la première assemblée qui a suivi cette fête, huit nouveaux candidats sociétaires ont été présentés au Cercle.

Notes Personnelles

Le docteur T. Cypriot doit partir prochainement pour un voyage de quelques mois en Europe. C'est un repos bien mérité après plusieurs années de travail continue et fructueux dans la cité de Ste-Cunégonde.

Nos confrères seront heureux d'apprendre que l'Alliance Nationale pourra bénéficier de ce voyage, dont l'un des objets est d'étudier le fonctionnement des Sociétés de Secours Mutuels en Angleterre et sur le continent.

Nous sommes certains que nous exprimons les sentiments des membres de l'Alliance Nationale, en souhaitant, à notre médecin-en-chef, un heureux voyage.

Nous sommes heureux d'offrir à notre confrère, M. Jos. Deslauriers, S. P. G. auprès du Cercle de Beauharnois, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de sa promotion au grade de Lt.-colonel du 84e Bataillon. Cet avancement était bien mérité.

Nous avons eu le plaisir de recevoir la visite des officiers de cercles dont les noms suivent, depuis la publication du dernier numéro de la "revue":

A. E. Thibodeau, prés., du cercle Ste-Julienne.
Pierre Doucet, prés., du cercle St-Médard.

F. X. Archambault, sec.-arch., J. A. Lécuyer, sec.-fin., et J. P. Meunier, trés. du cercle St-Jean.

A. F. Jeannotte, méd.-exam., et A. O. Archambault, sec.-fin., du cercle St-Pierre.

J. H. Garceau, méd.-exam., P. C. Chabot, ex-sec., fin., F. Lambert, comm.-ordonn., Raphaël Dufresne, prés., J. A. Richard, vice-prés., du cercle Hochelaga.

C. A. Daigle, méd.-exam., Osc. Morin, sec.-arch.-du cercle Jeanne d'Arc.

Raoul Tourangeau, prés., du cercle Ville-Marie.
A. S. Brien, méd.-exam., du cercle Sagard.

L. Bélanger, sec.-arch., du cercle St-Jean-Baptiste.
J. B. Meloche, sec.-fin., du cercle Ste-Genève.

L. P. Fortin, sec.-arch., du cercle Maisonneuve.
H. Roch, sec.-fin., E. Beausoleil, prés., du cercle St-Gabriel.

J. E. Marcile, membre du Bureau Exécutif et S. P. G., auprès du cercle St-André.

J. T. Leclerc, sec.-fin., Clod. Langlois, prés., du cercle Jacques-Cartier.

E. Lamarche, sec.-Arch., du cercle Mascouche.
Albert Dauth, sec.-fin., J. A. Major, sec.-arch.,

D. Martin, prés., du cercle St-Ignace.

O. Bourdon, sec.-arch., du cercle St-Joseph.

Cartes de cercles

No 1.—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal.

Substitut du Prés. Gén., J. P. Marion, N. P., 334 rue Richmond; Prés., J. B. A. Martin, 331 Richmond; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versailles; Sec.-Fin., C. U. Ouellette, 2230 Notre-Dame; Méd.-Exm., G. E. Larin 232 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église St-Joseph.

No 2.—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde.

S. P. G., H. Monette, 127 Duvernay; Prés., Alex. Montbriland, 345 Delisle; Sec.-Arch., E. A. Grise, 198 Richelieu; Sec.-Fin., S. Legault, 164 Quessnel; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3.—CERCLE BEAUVARNOIS, Beauharnois.

S. P. G., J. Deslauriers; Prés., Alexis Doutré; Sec.-Arch., Oscar Leduc; Sec.-Fin., André Leduc, jr.; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, rue Ellice.

No 4.—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier.

S. P. G., Rémi B. Décaré; Prés., Benj. Décaré; Sec.-Arch., J. B. Lefebvre; Sec.-Fin., Gervais Décaré; Méd.-Exm., P. A. Valois (Lachine). Réunions, 2e et 4e vendredis, école Dorval.

No 5.—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal.

S. P. G., Adolphe Martin, 233 St-Martin; Prés., Raoul Tourangeau, 2617 Ste-Catherine; Sec.-Arch., J. N. Marcile, 1142 St-Jacques; Sec.-Fin., J. P. Beauvais, 1212 St-Jacques; Méd.-Exm., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Bâtisse Banque des Marchands d'Halifax, coin des seigneurs et Notre-Dame.

No 6.—SACRE-COEUR, Montréal.

S. P. G., A. C. Dionne, 243 Lafontaine; Prés., M. Perras, 499 Rochester; Sec.-Arch., A. Jolicoeur, 1088 Ontario; Sec.-Fin., E. Bouthillier, 268 St-André; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 442 Beaudry. Réunions, 2e et 4e mercredis, sous-sol église Sacre-Coeur.

No 7.—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE.

S. P. G., Am. Chauré; Prés., Ls. Michaud; Sec.-Arch., M. C. Bezner; Sec.-fin., A. Lamarche; Méd.-Exm., L. N. F. Cypiphot. Réunions, 3e mercredis, 7 1/2 p. m., salle M. C. Bezner.

No 8.—CERCLE ST-PIERRE, Montréal.

S. P. G., G. Brouillette, 106a Visitation; Prés., C. Tanguay, 117 Rachel; Sec.-Arch., L. O. Doré, 641 Notre-Dame; Sec.-Fin., H. Archambault, 212 St Paul; Méd.-Exm., F. Jeannotte, 235 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve, 2e et 4e mardis, 8 hrs p. m.

No 10.—CERCLE ST-CHARLES, Montréal.

S. P. G., E. E. Laurent, M. D., 360 Centre; Prés., Ov. Corbeil, 191 Centre; Sec.-Arch., N. Bellisle, 12 Chateauguy; Sec.-Fin., Alf. Deschamps, 191 Centre; Méd.-Exm., F. X. Gagnier, 308 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle St-Charles, rue Island.

No 12.—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri.

S. P. G., Ls. Codette, 2056 St-Jacques; Prés., E. J. Hébert, 3628 Notre-Dame; Sec.-Arch., J. E. Perras, 58 Agnès; Sec.-Fin., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exm., J. O. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri, No 1 St-Pierre.

No 14.—CERCLE ST-ANDRE, Acton Vale, Co. Bagot.

S. P. G., J. E. Marcile; Prés., Milton MacDonald, M. P. P.; Sec.-Arch., J. M. Bordua; Sec.-Fin., A. A. Roy; Méd.-Exm., F. H. Daignault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Hôtel de Ville.

No 16.—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co. Soulanges.

S. P. G., F. G. Bériault; Prés., Pierre Doucet; Sec.-Arch., H. R. Smith; Sec.-Fin., L. A. Dumesnil; Méd.-Exm., J. C. Prieur. Réunions, 2e et 4e vendredis.

No 17.—CERCLE JOLIETTE, Joliette.

S. P. G., A. Fontaine; Prés., Ald. Charland; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guibault; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.

No 20.—CERCLE ST-VALIER, Québec.

S. P. G., L. H. Huot, 314 St-Valier; Prés., H. Moisan, 578 St-Valier; Sec.-Arch., F. Blouin, jr., 63 Boulevard Langelier; Sec.-Fin., Alph. Boutet, Notre-Dame des Anges; Méd.-Exm., J. A. Marcoux, 628 St-Valier.

No 21.—CERCLE LAVAL, Québec.

S. P. G., A. P. Lépine, 74 D'Artigny; Prés., D. E. Fournier, 242 St-François; Sec.-Arch., E. Cloutier, 1684 St-Olivier; Sec.-Fin., J. Cloutier, 1684 St-Olivier; Méd.-Exm., P. V. Faucher, 392 St-Jean. Réunions, dernier dimanche, Salle Patoiné, 250 St-Joseph.

No 24.—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, C. Vaudreuil.

S. P. G., Revd. J. M. Duhamel, curé; Prés., Av. Daoust; Sec.-Arch., W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exm., L. N. F. Cypiphot. Réunions, 3e jeudi du mois, salle Municipale.

No 25.—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke.

S. P. G., H. Fortier; Prés. Revd. J. A. Lefebvre, curé, Sherbrooke-Est; Sec.-Arch., H. H. Langlois; Sec.-Fin., T. Bélanger; Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 215 rue Wellington.

No 27.—CERCLE STE-THERESE, Co. Terrebonne.

S. P. G., Jean Roux; Prés., J. A. Duquette; Sec.-Arch., M. Leguerrier; Sec.-Fin., Ovide Forget; Méd.-Exm., S. Desjardins. Réunions, 1er et 3e dimanches, salle du marché.

Max. Leguerrier, sec.-arch., du cercle St-Thérèse.
J. N. E. Gélinas, sec.-fin., du cercle Ste-Elisabeth.
J. B. Marchand, prés., Jos. St-Denis, sec.-fin., et
D. Ménard, du cercle Ste-Justine.

Chs. Bezner, sec.-arch., du cercle Ste-Anne de Bellevue.
Jos. Deslauriers, substitut P. G., Alexis Doutré, prés., du cercle Beauharnois.

Gervais Décaré, sec.-fin., du cercle Dorval.
Jos. Giard, sec.-arch., du cercle Contrecoeur.

Nouveaux Cercles

CERCLE PIERREVILLE, No 80.

Institué à St-Thomas de Pierreville, comté Yamaska.
Officiers élus :

MM. Jules Allard, substitut du Prés. Gén.; A. O. Camiré, prés.; Louis Gill, vice-prés.; E. Alie, sec.-arch.; A. Mondon, sec.-fin.; Jules Allard, trés.; P. E. Gélinas méd.-exam.; Z. Maclure, commissaire; Jos. Boivin, introducteur.

CERCLE DE LANAUDIÈRE, No 81.

Institué à Ste-Anne de la Pérade, comté de Champlain.
Officiers élus :

MM. J.-Bte St-Cyr, substitut du Prés., Gén.; Enoch Loranger, prés.; I. Morency, vice-prés.; J. Bte. St-Cyr, sec.-arch.; Alp. Gélinas, sec.-fin.; Arth. Beaudry, tré.; F. X. A. Marcotte, méd.-exam.; J. E. Lanouette, commissaire; G. Lanouette, introducteur.

CERCLE ST-CASIMIR, No 82.

Institué à St-Casimir, comté de Portneuf.
Officiers élus :

MM. H. Grandbois, substitut du Prés. Gén.; F. X. P. Dolbec, prés.; M. Bertrand, vice-prés.; H. Grandbois, sec.-arch.; A. Arcand, sec.-fin.; N. Tessier, trés.; F. X. P. Dolbec, méd.-exam.; J. C. Gélinas, commissaire; T. Ferron, introducteur.

AVIS

Les secrétaires-financiers devront nous faire remise, avec le rapport de juillet, du montant dû par leurs cercles pour rétribution semi-annuelle, soit 25 cents, par membre en règle. (Art. 182, 183 et 215.)

Nous rappellerons aux cercles qui ne nous ont pas encore fait parvenir leurs rapports semi-annuels, qu'il sont tenus de le faire sans délai. (Art. 214, 228, 229, 230, 317.)

Le médecin-en-chef ayant obtenu du Bureau Exécutif un congé de trois mois, — durée de son voyage en Europe, — ce dernier a nommé M. J. U. Lalonde, membre fondateur de l'Association et médecin examinateur du Cercle Mont-Royal, comme médecin-en-chef pro-temp. pour les trois mois commençant le 15 juillet prochain.

MORTALITÉ

No 8.—AQUILAS GRATTON, 21 ans, admis dans le cercle Hochelaga No 29, le 14 février 1894, est mort de *consomption*, le 24 mai 1895. Bénéficiaire : Dame Marguerite Filiatreault, sa mère.

No 29.—CERCLE HOCHELAGA, Montréal.

S. P. G., Marc Trottier, 40 Rouville; Prés. R. Dufresne, 288 Desery; Sec.-Arch., J. Chartier, 33 Hudon; Sec.-Fin., A. Lapointe, 243 Notre-Dame; Méd.-Exm., G. H. Garçon, 168 Desery. Réunions, 2e et 4e mercredis, école des garçons.

No 30.—CERCLE MASCOUCHE, Co. L'Assomption.

Prés.-Hon. Revd. L. J. Louzon, curé; S. P. G., L. E. Lamarche; Prés., J. I. Brien; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., P. E. Riopel; Méd.-Exm., J. O. Poitras Réunions, dernier mardi du mois.

No 31.—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co. Montcalm.

S. P. G., Wm. Lord; prés., A. Dugas; Sec.-Arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., J. E. E. Marton, N. P.; Méd.-Exm., E. G. Courteau. Réunions, dernier vendredi du mois, à 8 hrs p. m., salle publique.

No 32.—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co. Archaaska.

1er Prés. Hon. Revd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon., Revd. C. F. Baillargeon; S. P. G., F. E. Jutra; Prés., J. Baril; Sec.-Arch., C. A. Gauvreau, N. P.; Sec.-Fin., J. Duchesnay; Méd.-Exm., Dr P. A. Brossard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres.

No 33.—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co. Soulanges.

S. P. G., Nap. St. Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-Arch., J. A. Major; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, à 3 hr. p. m. Salle publique.

No 34.—CERCLE SALABERRY, Valleyfield.

S. P. G., J. B. R. Laplante; Prés., A. Plante; Sec.-Arch., M. Châtel; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 4e vendredi, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 35.—CERCLE PLESSISVILLE, Somerset, Co. Mégantic.

S. P. G. et Méd.-Exm., J. Z. Triguanne; Prés., J. A. Savoie; Sec.-Arch., J. A. Rousseau; Sec.-Fin., A. S. Bertraud. Réunions, dernier lundi du mois, 8 hrs. p. m., salle Doucet.

No 36.—CERCLE ST-PAUL, Co. Hochelaga.

S. P. G., Elz. Fortin; Prés., M. J. Godin; Sec.-Arch., A. Demers; Sec.-Fin., et Méd.-Exm., Dr H. Roy. Réunions, 2e et 4e mardis, sous-sol de l'église.

No 37.—CERCLE CONTRECOEUR, Co. Verchères.

S. P. G. et Méd.-Exm., J. A. Trempe; Prés., A. E. Gervais; Sec.-Arch., Jos. Giard; Sec.-Fin., J. B. R. Gervais. Réunions, 2e et 4e vendredis, manufacture A. E. Gervais.

No 38.—CERCLE STE-JULIENNE, Co. Montcalm.

S. P. G., Rév. A. Vinu; Prés., A. E. Thibaudeau; Sec. arch., L. Ethier; Sec.-Fin., G. A. Archambault; Méd.-Exm., M. Larose de St-Esprit. Réunions, 4e dimanche, bureau d'Enregistrement.

No 39.—CERCLE MASKINONGE, Maskinongé.

S. P. G. et Méd.-Exm., Ls. Th. Caron; Prés., L. G. A. Sancier; Sec.-Arch., F. Gonneville; Sec.-Fin., J. B. Er. Magnan. Réunions, le dernier mardi du mois, école No 2 du village.

No 40.—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co. Ottawa.

S. P. G., Henri Bourassa; Prés., H. A. Belisle; Sec.-Arch., A. S. Lauzon; Sec.-Fin., L. de G. Raby; Méd.-Exm., Dr E. Mackay.

No 41.—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co. Joliette.

S. P. G., Noé Gravel; Prés. et Méd.-Exm., G. DesRosiers; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., Jos. Beausoleil. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.

No 42.—CERCLE ST-VINCENT, Montréal.

S. P. G., J. L'Espérance, 280 Fullum; prés., J. R. Maillet, 22A Fullum; sec.-arch., H. Lauzon, 113 Dufresne; sec.-fin., P. Wilson, 605 Notre-Dame; méd.-exam., F. Lefils, 751 Sainte-Catherine. Réunions: 2e et 4e jeudis, salle Frontenac, rue Notre-Dame.

No 45.—CERCLE STE-MARTINE, Co. Chateauguay.

S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Prud'homme; méd.-exam., T. A. Demers. Réunions, dernier dimanche du mois.

No 46.—CERCLE RIGAUD, Co. Vaudreuil.

S. P. G., J. H. Bastien; Prés., Revd. N. E. Demers, ptre, curé; Sec.-Arch., A. Bélanger; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; Méd.-Exm., E. Lalonde. Réunions, le dernier dimanche du mois, au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47.—ST-EPHREM, Co. Bagot.

S. P. G. et Méd.-Exm., Dr Heuri Chapat; Prés., A. Gauthier; Sec.-Arch., Henri Filon; Sec.-Fin., D. Chicoine. Réunions, 1er et 3e mercredis, le soir.

No 50.—ST-GUILLAUME Co. Yamaska.

S. P. G., M. Ovide Martin; prés., L. J. Allaire; sec.-arch., R. Sénéchal; sec.-fin., J. E. Janelle; méd.-exam., W. Alexandre. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Millette.

No 51.—CERCLE YAMASKA, Co. Yamaska.

S. P. G., L. A. Plante; Prés., Ev. Roberge; Sec.-Arch., Willie Lassalle; Sec.-Fin., Veronique, N. P.; Méd.-Exm., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle de M. L. A. Plante.

No 53.—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal.

S. P. G., Victor Martineau, 1379 Ste-Catherine; Prés., W. LaJeunesse, 344 Lagacheitière; Sec.-arch., Osc. Morin, 17 Plessis; Sec.-Fin., Eug. Saivaudeau, 1337 Ste-Catherine; Méd.-Exm., C. A. Daigle, 98 Visitation. Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Montcalm, coin Ste-Catherine et Montcalm.

No 54.—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co. Chateauguay

S. P. G., J. B. Dumouchel; Prés., T. Hébert; Sec.-arch., A. N. Beaudin; Sec.-Fin., H. A. Chevretils; Méd.-Exm., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.

No 59.—CERCLE ST-CUTHBERT, Co. Berthier.

Prés. Hon. Revd. A. Brien, ptre, curé; S. P. G., J. Grégoire; Prés., U. Courchesne; Sec.-arch., P. Rondau, N. P.; Sec.-Fin., L. P. A. Roberge; Méd.-Exm., Chs. Desorcy. Réunions, 1er et 4e mercredis, bureau de M. P. Rondau, N. P.

No 61.—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal.

S. P. G., J. Courtois, 123 Visitation; Prés., Z. Renaud, 85 Cherrier; Sec.-Arch., L. P. Fortin, 2072 Ste-Catherine; Sec.-Fin., L. J. Filteau, 187a Jacques-Cartier; Méd.-Exm., F. L. Sylvestre, 1119 Ontario. Réunions, les 1er et 3e jeudis, salle St-Pierre, 1079 rue de Montigny (ci-devant Mignonne).

No 64.—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co. d'Ottawa.

S. P. G., D. Simon; Prés., P. Th. Desjardins; Sec.-Arch., Hor. Pitre; Sec.-Fin., T. P. Sabourin; Méd.-Exm., Jos. Beaudin. Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Charron, encoignure rues Pont et Charles.

No 65.—ST-FRS-XAVIER, L'Epiphanie, Co. L'Assomption.

S. P. G. et sec.-fin., Téléphore Mercier; prés., Jos. Lamarche; sec.-arch., Geo. Pelletier; méd.-exam., I. Ethier. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. J. Riopel, trésorier.

No 67.—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe.

S. P. G., J. A. Letellier; Prés., Emile Ostigny, M. D.; Sec.-Arch., J. A. Goddard; Sec.-Fin., L. A. Breton; Méd.-Exm., L. V. Benoit. Réunions, 1er et 3e jeudis, 197 rue Cascades.

FORMULE No 1 A.

DÉCLARATION DE SANTÉ (Art. 15 et 107) (1)

.....189

Aux Officiers et aux Membres du Cercle,
No. Et au Président Général de l'Alliance Nationale.

Je, soussigné, candidat à l'admission, comme membre participant, de l'Alliance Nationale, fait la déclaration suivante:

J'ai subi récemment examen médical de l'association, lequel a été approuvé du Médecin en chef, le189..

Je n'ai pas pu être admis membre dans le délai prescrit, après la révision de mon certificat d'examen.

Je suis encore, dans le même état de santé que j'étais lors de mon examen médical ci-dessus mentionné. En conséquence je demande d'être relevé de la déchéance dont je suis frappé à cause de ce retard.

En foi de quoi j'ai signé.

(Signature du candidat.)

(Signature du sec.-arch.) témoin.

.....189

Aux Officiers et aux Membres du Cercle
No. Et au Président Général de l'Alliance Nationale,

Je certifie, avoir vu, ce jour, Monsieur, candidat à l'admission dont l'examen médical a été approuvé par le Médecin en chef, le189.., et lui avoir fait subir un nouvel examen suffisant pour me permettre de dire que je le crois actuellement en parfait état de santé, et je recommande son admission comme membre participant.

.....
Médecin-Examinateur.

(1) Cette déclaration est requise de tout candidat qui se présente à son cercle, pour être admis membre, après l'expiration des 30 premiers jours qui ont suivi la date de la révision de son examen par le Médecin en chef (Art. 15 amendé) Pour les fondateurs d'un cercle, les 30 jours sont comptés à dater de l'institution du cercle. (Art. 107.)